

Créer son compte Utiliser l'application

Avant de commencer, préparez les éléments suivants :

- **un justificatif de domicile de moins de 3 mois**
(pour bénéficier du tarif résident Dinan Agglomération)
- **un RIB** (pour la mise en place du prélèvement mensuel)

Via le site internet

Vous pouvez réaliser toutes vos démarches (sauf abonnement) directement via le site internet, depuis un ordinateur ou un smartphone, en utilisant le lien suivant :

<https://www.dinan-agglomeration.fr/creer-mon-compte-la-piscine/>

Pour plus de simplicité au quotidien, nous vous recommandons d'utiliser l'**application mobile**.

Avec l'application mobile

L'application utilisée s'appelle **Tiksy**.

Elle est disponible **gratuitement** sur l'App Store (iPhone) et le Google Play Store (Android).



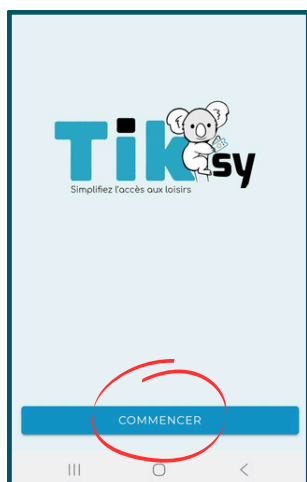
1

Téléchargez et installez l'application



2

Ouvrez l'application puis cliquez sur « Commencer »



3

Dans la barre de recherche, saisissez "Dinan", puis cliquez sur la loupe



4

Sélectionnez « Espace aquatique de Dinan Agglo »



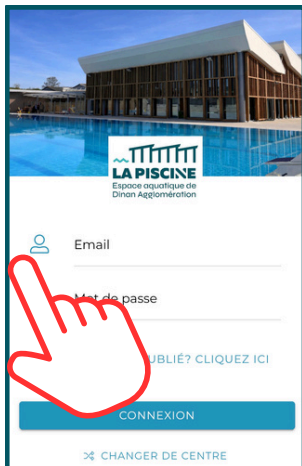


Créer son compte

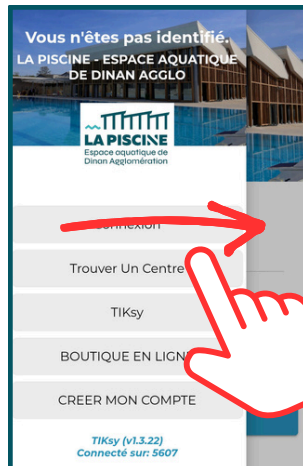
Pour acheter des entrées, souscrire un abonnement et réserver des activités, vous devez d'abord **créer un compte**

1 Ouvrir le Menu

Une fois sur la page d'accueil

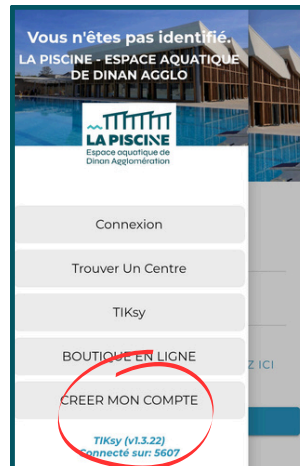


Glissez votre doigt de la gauche vers la droite ("swiper") pour ouvrir le menu

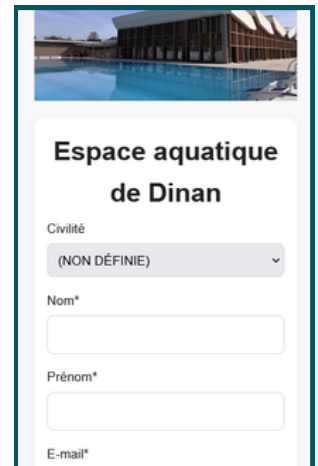


2 Créer son compte

Cliquez sur "créer mon compte"



Vous êtes redirigé vers le formulaire



Important : le statut résident / extérieur est vérifié en interne.

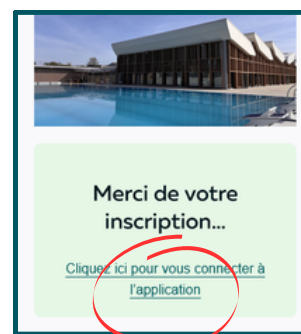
3 Remplir le formulaire

Ajoutez un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois pour bénéficier du tarif résident (sans justificatif, le tarif extérieur s'applique)

Ajoutez un **RIB** si vous choisissez un abonnement mensuel avec prélèvement :
Pass aquatique
Pass bien-être
Pass activité
Pass natation sportive
Pass piscine

JUSTIFICATIF DE DOMICILE ADMIS :

- facture d'électricité, gaz ou eau
- facture d'accès internet (box / ligne fixe)
- quittance de loyer (bailleur / agence)
- attestation d'assurance habitation



Après avoir validé, vous pouvez vous reconnecter à l'application !

Attention : une fois votre compte créé, la prise d'abonnement (paiement du premier mois et des frais d'adhésion) se fait uniquement à l'accueil de la piscine à partir du 27 avril, entre 14h et 19h.